

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_346
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

27 - LOTISSEMENT CHARDINE COMPTE-RENDU FINAL DE LA CONCESSION 2021-2022

La Société d'Economie Mixte d'Aménagement (SHEMA) a été désignée en qualité de concessionnaire de l'aménagement du lotissement « Chardine » par délibération du Conseil municipal de la Commune de Tourlaville du 20 décembre 2012, signée le 5 mars 2013 pour une durée de 6 ans.

L'avenant n°1 signé le 25 mars 2015 proroge le délai de la concession jusqu'au 11 mars 2020 au regard du rythme de la commercialisation, pour étendre le périmètre de la concession d'environ 100 m² et augmenter le forfait de la rémunération suite aux fouilles archéologiques.

L'avenant n°2 du 16 décembre 2019 proroge le délai de la concession jusqu'au 31 décembre 2020 suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise SARL BERNARD attributaire du lot Maçonnerie, et compte-tenu des travaux d'aménagement restants à réaliser et de leur coordination avec l'édification des constructions des acquéreurs.

L'avenant n°3 du 17 décembre 2020 proroge le délai de la concession jusqu'au 30 juin 2021 pour prendre en compte le retard sur le planning prévisionnel de l'opération dû à la crise sanitaire COVID 19.

L'avenant n°4 du 30 juin 2021 proroge le délai de la concession jusqu'au 30 juin 2022 afin d'achever la commercialisation, lever toutes les réserves, clore la concession.

Au niveau opérationnel, à ce jour, l'ensemble des travaux d'aménagement relatifs aux permis d'aménager n° PA 50602 14 G0004 et n° PA 50129 16 G0006 ont été achevés.

Les travaux d'aménagement du secteur Nord ont été réceptionnés le 16 mai 2019 et ceux du secteur Sud, compris la placette, ont été réceptionnés le 04 mars 2021. Les ouvrages ont été levés de toutes réserves le 22 décembre 2021 et remis à la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

La SHEMA a procédé au solde et à la clôture de l'ensemble des marchés afférents aux études et aux travaux d'aménagement du quartier Chardine.

Par ailleurs, l'aménagement du lotissement a permis de créer 98 logements dont 53 logements individuels, 30 logements sociaux et 15 logements groupés. La commercialisation s'est achevée en 2022 avec la signature des actes définitifs de vente des deux derniers lots.

Aussi, par délibérations du 30 juin 2022 et du 28 septembre 2022, le conseil municipal a validé la reprise du foncier contenant les espaces publics aménagés par la SHEMA et dont l'acte notarié sera signé dans les prochaines semaines.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le Compte-Rendu Annuel d'Activité 2021 - 2022 et du Compte-Rendu Final de la concession,
- approuver le bilan financier définitif de la concession d'aménagement qui s'élève en dépenses à 4 322 847 € HT et en recettes à 4 444 124 € HT, et de valider la trésorerie en résultant qui s'élève à 121 277 € HT,
- accepter l'ensemble des ouvrages réalisés dans le cadre de l'opération,
- donner quitus à la SHEMA pour ses missions confiées dans le cadre de la concession d'aménagement,
- prendre acte que la collectivité est désormais subrogée dans les droits et obligations de la SEM.

Vu l'avis favorable de la 3^{ème} commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : 18 h 25		Nombre de votants : 52	
<u>Pour</u> : 52	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Agnès TAVARD

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 14 décembre 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 43

Date de la convocation et de son affichage : 2 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le quatorze décembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 2 décembre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 17h46) - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard (mandataire ROUELLÉ Maurice jusqu'à son arrivée 18h47) - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h41) - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (départ : sortie : 18h20 - entrée : 18h21) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE David (départ 18h29 mandataire TARIN Sandrine à partir de 19h18) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine (mandataire MARGUERITTE David jusqu'à 18h29 puis mandataire HÉBERT Karine jusqu'à son arrivée 19h18) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

AMIOT Florence a donné procuration à VARENNE Valérie
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy
HAMEL Estelle a donné procuration à VASSAL Emmanuel
HÉRY Sophie a donné procuration à SAGET Eddy
HUREL Karine a donné procuration à PLAINEAU Nadège
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

ABSENTS

Frédéric LEQUILBEC
Camille MARGUERITTE
Anna PIC

Mme TAVARD Agnès conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification



**CONCESSION D'AMENAGEMENT
AMENAGEMENT DU QUARTIER CHARDINE
A TOURLAVILLE**

**COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2021 – 2022
COMPTE-RENDU FINAL DE LA CONCESSION**



RAPPEL DU CONTEXTE

CONCESSION

Par délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2012, la commune de TOURLAVILLE a décidé de confier à la SHEMA l'aménagement du lotissement « Chardine » dans le cadre d'une concession d'aménagement, signée le 5 mars 2013, pour une durée de 6 ans.

Par délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2015, la commune a accepté de proroger par avenant n°1 le délai de la concession jusqu'au 11 mars 2020 au regard du rythme de la commercialisation, d'étendre le périmètre de la concession d'environ 100 m² et d'augmenter le forfait de la rémunération à hauteur de 143 454 € HT suite aux fouilles archéologiques.

Par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019, la commune a accepté de proroger par avenant n°2 le délai de la concession jusqu'au 31 décembre 2020 suite à la liquidation de l'entreprise SARL BERNARD attributaire du lot Maçonnerie et compte-tenu des travaux d'aménagement restant à réaliser et de leur coordination avec l'édification des constructions des acquéreurs.

Par avenant n°3 du 17 décembre 2020, le délai de la concession d'aménagement a été prorogé jusqu'au 30 juin 2021 pour prendre en compte le retard sur le planning prévisionnel de l'opération dû à la crise sanitaire COVID 19.

Par avenant n°4 du 30 juin 2021, il est décidé de proroger le délai de la concession d'aménagement jusqu'au 30 juin 2022 afin d'achever la commercialisation, lever toutes les réserves, clore la concession.

MAITRISE FONCIERE

La maîtrise foncière des terrains à l'intérieur du périmètre d'aménagement était assurée par l'Etablissement Public Foncier de Normandie, dans le cadre d'une convention d'action foncière conclue avec la CUC. Une procédure de DUP « réserve foncière » a ainsi été mise en œuvre :

- DUP prise par un arrêté de préfectoral du 14 mars 2009
- Cessibilité prise par arrêté en date du 18 novembre 2010

PROCEDURE D'URBANISME

Le 19 février 2015, le permis d'aménager relatif au secteur Nord (N° PA 50602 14 G0004) a été délivré pour la création de 48 lots destinés à recevoir un logement par lot et 7 macro-lots destinés à recevoir au minimum 42 logements.

Un permis d'aménager modificatif (N° PA 50129 16 G0001 M01) a été accordé le 18 mai 2016 pour modifier le règlement et le plan de composition du secteur Nord.

Le 9 janvier 2017, le permis d'aménager relatif au secteur Sud (N°PA05012916G0006) a été obtenu pour la création de 5 lots libres destinés à recevoir un logement par lot et 6 macro-lots destinés à recevoir au minimum 19 logements dont 14 logements sociaux.

Un permis d'aménager modificatif n°1 (N°PA 050129 16 G0006 M1) a été prendre en compte des modifications mineures dans l'aménagement du secteur sud, notamment au niveau des emmarchements, du point de collecte des ordures ménagères et de l'organisation des lots.

Un permis d'aménager modificatif n°2 (N°PA 50129 16 G0006 M02) a été délivré tacitement en date du 28 février 2020 pour :

- Modifier le revêtement de la voirie en enrobé,
- Remplacer des pavés à joints engazonnés par du béton balayé sur les places de stationnement,
- Supprimer les pavés sur le chemin piétonnier,
- Modifier la largeur de l'emmarchement vers la rue des Fontaines,
- Modifier de façon mineure la limite entre les lots 2-5 et 2-6,
- Mettre à jour la surface des lots selon le plan de bornage.

Un permis d'aménager modificatif n°3 a été obtenu le 20 juillet 2021 pour prendre en compte :

- La modification du revêtement des cheminements piétonniers afin d'harmoniser avec le Secteur Nord ;
- La modification de l'organisation du boulodrome pour permettre une meilleure gestion du talus en limite de parcelle ;
- La modification des abords du bassin de régulation des eaux pluviales (suppression des enrochements) ;
- La modification des aménagements de voirie en limite nord pour une meilleure intégration des constructions.

AUTRES PROCEDURES

Dossier de déclaration loi sur l'eau : avis favorable de la DDTM délivré le 11/02/2015

Dossier de dérogation accessibilité : Avis favorable au 16 janvier 2015

PLAN DE COMPOSITION

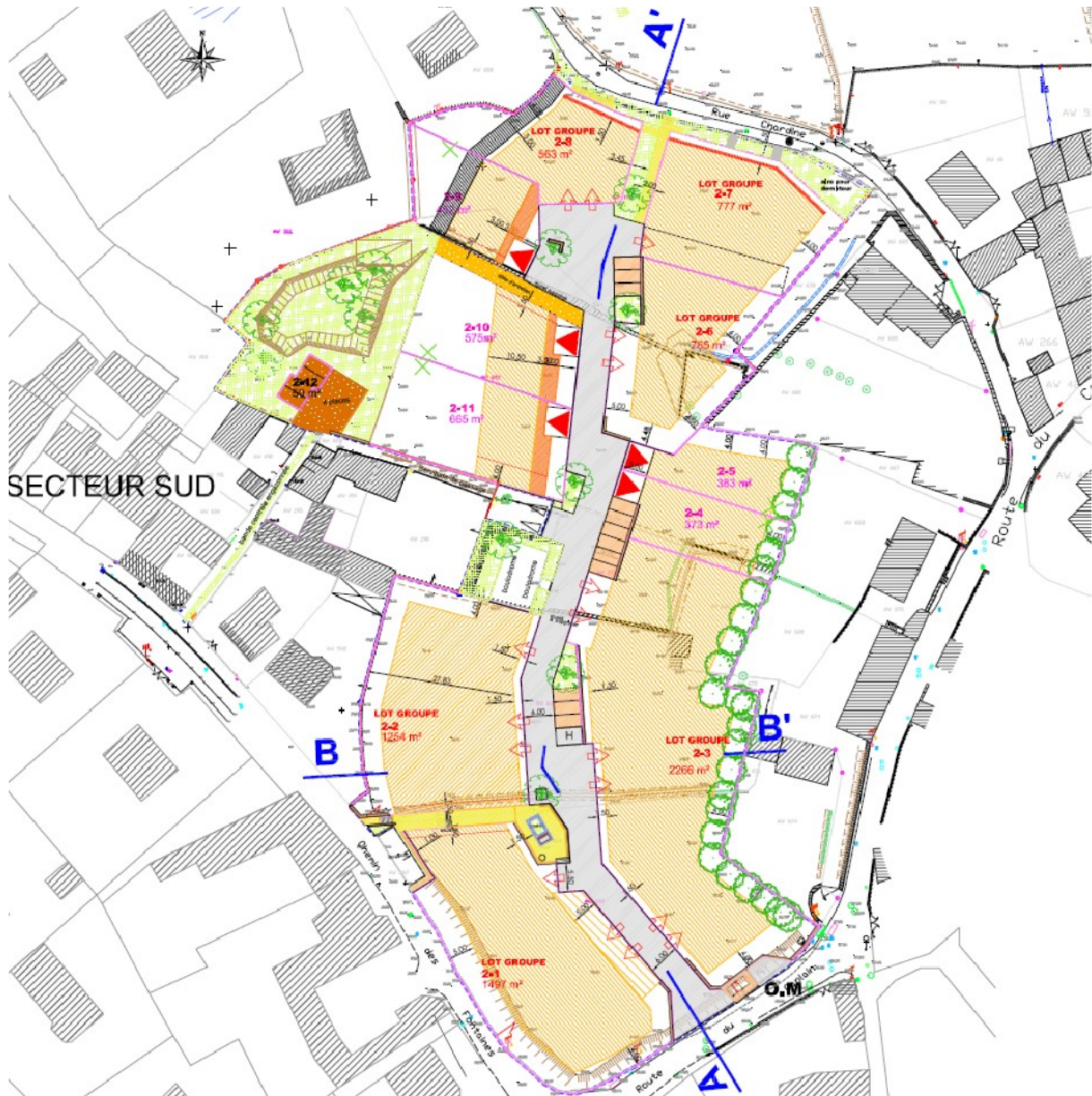
Secteur Nord :



LEGENDE

- PERIMETRE PERMIS DAMENAGER
- LIMITE MAXIMALE DE CONSTRUCTIBILITE
- BANDE D'IMPLANTATION DE 100% DJ LINEAIRE DE LA FACADE DE LA CONSTRUCTION PAR RAPPORT AUX VOIES.
- IMPLANTATION A L'ALIGNEMENT FOUR AU MOINS 80% DU L'NEAIRE DE FACADE.
- IMPLANTATION A L'ALIGNEMENT ou A AU MOINS 3,00m
- ZONE DE CONSTRUCTIBILITE DES VOLUMES SECONDAIRES
- ACCES PARCELLE IMPOSE - LOTS LIBRES ENCLAVE NON CLOSE OBLIGATOIRE
- ACCES PARCELLE IMPOSE - LOTS GROUPE ENCLAVE NON CLOSE OBLIGATOIRE
- STATIONNEMENT PUBLIC
- CHEMINEMENT PIETON A CREER A L'INTERIEUR DES PARCELLES PRIVATIVES
- PRINCIPAL DE DESSERT DE L'LOT
- PISTE CYCLABLE
- VOIRIE (enrobe)
- PASSERELLE (bois)
- CHEMINEMENT PIETON
- ESPACE VERT SUR DOMAINE PUBLIC
- ESPACES VERTS EN CREUX GESTION DES EAUX PLUVIALES
- POSITION DU TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE A TITRE INDICATIF
- VEGETATION DISCONTINUE EXISTANTE A CONFORTER
- ARBRES ET ARBUSTES A PLANTER
- MURET DE PIERRES A CREER
- EMPLACEMENT DES ABRIS DE JARDIN
- SERVITUDE DE TREFOND (zone non constructible)
- COFFRETS INTGRES DANS UN MURET DE PIERRES A CREER

Secteur Sud :



LEGENDE

- | | | | |
|--|--|--|---|
| | PERIMETRE PERMIS D'AMENAGER | | PRINCIPE DE DESSERTE DE LOT |
| | EMPRISE MAXIMALE DE CONSTRUCTIBILITE | | STATIONNEMENT (écarté) |
| | BANDE D'IMPLANTATION DE 100% DU LINEAIRE DE LA FACADE DU VOLUME PRINCIPAL PAR RAPPORT AUX VOIES. | | STATIONNEMENT (selon ordres) |
| | IMPLANTATION A L'ALIGNEMENT POUR AU MOINS 50% DU LINEAIRE DE FACADE | | VOIE (trévois) |
| | IMPLANTATION A L'ALIGNEMENT ou A AU MOINS 1,50 m ou 4,00m (cote suivant plan) | | QUELQUE FONCTION |
| | ZONE DE CONSTRUCTIBILITE DES VOLUMES SECONDAIRES | | ALLEE D'ENTREE EN IMPLANTATION |
| | ACCES PARCELLE IMPOSE ENCLAVE NON CLOSE OBLIGATOIRE | | ESPACE VERT SUR DOMAINE PUBLIC |
| | STATIONNEMENT PUBLIC | | ESPACE VERT EN COORDINATION AVEC LES SAUVAGEURS |
| | | | VEGETATION DE SECOURS EN COORDINATION AVEC LES SAUVAGEURS |
| | | | ARBRES ET ARBUSTES A PLANTER |
| | | | NUMERO DE PIERRES A CREPER (positionnement relatif) |
| | | | EMPLACEMENT ANTI-BOIS VOISINAGES |
| | | | SERVITUDE DE TRIFOND (zone non constructible) |

ACTIVITE 2021 – 2022

ACQUISITIONS FONCIERES

Pour rappel, le 12 octobre 2015 la SHEMA a acquis auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) les parcelles du secteur Nord (AW 33, 34, 35, 36, 37, 38 et 309) pour un montant de 650 448 €.

En 2017, la SHEMA a acquis auprès de l'EPFN les parcelles du secteur Sud, cadastrées section AW n°200, 205, 629, 631, 633, 635, pour une surface totale de 12 908 m² et un montant de 131 674.98 € TTC.

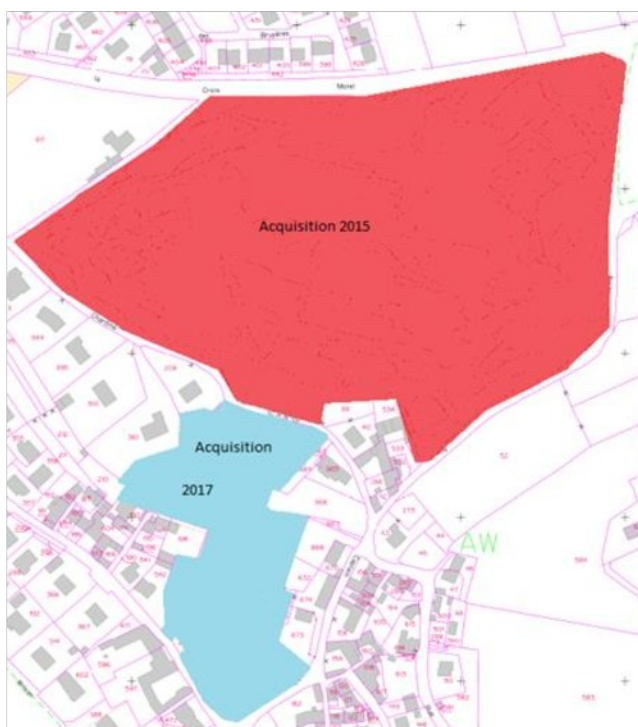
En 2018, les différents accords consentis avec les riverains ont été régularisés :

- L'échange avec Mr et Mme NEEL LENORMAND pour l'acquisition des parcelles AW 677 et 679 d'une surface de 130 m² et la cession de la parcelle AW 751 d'une surface d'1 m². L'échange a été conclu moyennant la somme de 1 290€.
- La signature d'une convention de servitude de passage des réseaux et canalisations sur le chemin des Fontaines avec les propriétaires M. et Mme BUNEL GUICHARD, M. et Mme CALLENGE MESNILGRETE et Mme COISNARD. Cette servitude est créée moyennant une indemnité de 2 500€ par propriétaire, payée sous la forme de création de deux places de stationnements privatives, exceptée Mme COISNARD qui a reçu une indemnité de 500 €.

La propriété du foncier contenant les places de parking de M. et Mme BUNEL GUICHARD, et M. et Mme CALLENGE MESNILGRETE a été transférée auxdites personnes par acte notarié en date du 29 juin 2022.

- L'acquisition de la parcelle AW 754 d'une surface de 207 m² auprès de Mme RAULIN moyennant un prix de 2 000 € dû par la création de deux places de stationnement.

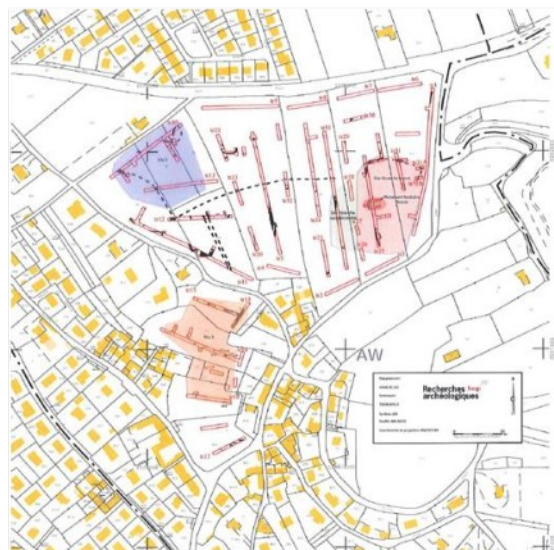
Une partie du foncier contenant lesdites places de stationnement est incluse dans la propriété de la SHEMA. Afin de redonner la pleine propriété des places de stationnement à Mme RAULIN, la SHEMA a sollicité l'étude notariale NAPOLEON à Tourlaville pour rédiger un acte de vente qui sera signé à la fin de l'année 2022. Les frais liés à la rédaction de cet acte sont provisionnés à hauteur de 1500 € HT dans le bilan de la concession. La SHEMA supportera, si nécessaire, les frais complémentaires en déduction du résultat de la concession d'aménagement.



FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

Pour rappel, le diagnostic préventif anticipé a été prescrit le 03 octobre 2013 et a généré une redevance de 35 510 € HT. Au regard du bilan positif du diagnostic, les fouilles ont été prescrites le 10 avril 2014 sur trois sites distincts :

- Les fouilles archéologiques sur les sites 1 et 2 (parcelles AW 32, 33, 35, 36, 37 et 309) ont été autorisées le 2 septembre 2014 et levées de toutes prescriptions le 17 novembre 2014.
- Les fouilles archéologiques sur le site 3 (parcelles AW 205 et 635) ont été autorisées le 16 janvier 2017 et levées de toutes prescriptions le 15 juin 2017.



Les fouilles ont été réalisées par le groupement d'entreprises Archéodunum / Paleotime à l'issue de la consultation du second trimestre 2014, pour un montant de 281 215€ HT sur une tranche ferme et deux tranches optionnelles. La seconde tranche optionnelle n'ayant pas été affermée, le montant engagé s'élève à 264 905€ HT. La mission de l'entreprise Archéodunum s'est achevée en 2018.

ETUDES

Pour rappel, une étude de sol a été réalisée en 2014 par le groupe Hydrogéotechnique, pour un montant de 3 292.50€ HT, afin de garantir la possibilité d'aménagement de voiries, sentes piétonnes, bassins et conteneurs enterrés sur le site.

En 2015, une seconde étude d'un montant de 2 214,50 € HT a permis de préciser la localisation et les dispositions à prendre au regard de l'aléa retrait gonflement d'argile.

Le cabinet Bureau VERITAS a été missionné en 2015 pour la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb avant démolition de la maison située sur la parcelle AW 631 pour un montant de 470 €.

Aucune autre étude n'a été menée depuis 2015.

En Résumé :

	<i>ENGAGE</i>	<i>REALISE</i>
Etudes générales		
Archéologie préventive	35 510,00 €	35 510,00 €
Etudes géotechniques	5 977,00 €	5 977,00 €
TOTAL	41 487,00 €	41 487,00 €

HONORAIRES

Un marché à bons de commandes a été conclu pour un montant de 44 800 € HT avec la société GEOMAT pour réaliser les missions suivantes : relevé topographique, bornage, division foncière, etc. Le marché à bon de commande a été épuisé au 31 décembre 2017. Le reste disponible de 35 € HT ne permettant pas

d'engager une nouvelle prestation, **des compléments de bornage, de piquetage et de bornage** ont été réalisés sur les 5 dernières années pour un montant total de 16 430 € HT, dont 2 400 € HT en 2022.

En 2016, un contrat a été conclu avec le bureau d'étude LMO pour le contrôle du respect des infrastructures par les différents intervenants pour un montant de 29 600 € HT. Un avenant au contrat a été signé en 2019 au regard des lots restants à commercialiser, augmentant ainsi la prestation à 32 100 € HT. **La prestation a été entièrement facturée. Le cabinet LMO s'est engagé à procéder à la vérification des installations des deux derniers lots en cours de construction à l'achèvement des travaux.**

Le bureau d'étude LMO a été missionné en 2017 pour une mission temporaire d'assistance et de coordination technique qui s'est terminée fin d'année 2018. Cette prestation s'est élevée à 4 000 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre assurée par le groupement Atelier du Canal, TECAM et IAO SENN s'est poursuivie dans la phase DET (Direction de l'Exécution des Travaux) et dans les opérations de réception des travaux au cours des années 2021 et 2022. Le montant total engagé pour cette mission s'élève à 171 400 € HT, révision comprise. **Sur ce marché, un solde de 2 048 € HT reste à régler d'ici la fin de l'année 2022.**

Le cabinet ATELIER DU CANAL s'est vu confié également la mission d'architecte conseil sur l'ensemble des lots du lotissement afin d'émettre un avis sur chaque projet avant le dépôt du permis de construire. Le montant total engagé pour cette mission s'élève à 40 000 € HT, **dont un solde de 12 600 € HT reste à régler d'ici la fin de l'année 2022.**

En 2015, le Bureau VERITAS a été retenu pour assurer la mission SPS sur l'opération pour un montant de 8 855 € HT.

Deux procès-verbaux ont été réalisés en 2019 et 2020 pour constater les travaux de VRD réalisés et leurs états avant et après les travaux de constructions des lots du secteur SUD du quartier Chardine. Les honoraires de l'huissier de justice se sont élevés au total à 788 € HT.

En résumé :

	BUDGET	ENGAGE	REALISE	RESTE A REALISER
Honoraires sur travaux d'aménagement				
- MOE	171 400 €	171 400	169 352	2 048
- SPS	8 855 €	8 855	8 855	-
TOTAL	180 255 €	180 255	178 207	2 048
Missions complémentaires sur MOE				
Architecte conseil	40 000 €	40 000,00 €	27 400,00 €	12 600,00 €
TOTAL	40 000 €	40 000,00	27 400,00	12 600,00
Autres honoraires				
Protocole riverains	1 250 €	1 250,00 €	1 250,00 €	- €
Géomètre : plans de vente, bornages...	61 195 €	61 195,00 €	61 195,00 €	- €
AMO archéologie	4 950 €	4 950,00 €	4 950,00 €	- €
AMO contrôle du respect des infrastructures	32 100 €	32 100,00 €	32 100,00 €	- €
AMO suivi des travaux	4 000 €	4 000,00 €	4 000,00 €	- €
PV constat des lieux	788 €	787,68 €	787,68 €	- €
TOTAL	104 283 €	104 282,68 €	104 282,68 €	- €

TRAVAUX

Suite à l'appel d'offres lancé en mars 2015, les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises suivantes :

- LOT 1 : Voirie Assainissement : EIFFAGE TP
- LOT 2 : Réseaux divers : INEO (ENGIE)
- LOT 3 : Espaces verts, maçonnerie : SAINT-MARTIN PAYSAGE / SARL BERNARD

En Septembre 2019, l'entreprise SARL BERNARD en charge des prestations de maçonnerie a fait l'objet d'une liquidation judiciaire. La reprise des prestations a été attribuée à l'entreprise ECORECA par un avenant de transfert signé le 12 mai 2020.

D'autre part, des conventions ont été signées avec les concessionnaires de réseaux (ENEDIS, GRDF, ORANGE...) et le service cycle de l'eau pour la réalisation des branchements en eau potable.

Le **LOT 1** a fait l'objet de 6 avenants pour un montant global de 113 546,56 € HT et d'une indemnisation supplémentaire de 75 000 € suite à la présentation d'un mémoire technique et financier en réclamation portant sur :

- La multiplication consécutive des amenées / replis des équipes ;
- La perte de rendement consécutive du poste de réalisation des enrobés ;
- La perte de rendement consécutive du poste de réalisation des bordures ;
- La variation significative des prix ;
- L'augmentation consécutive des frais d'encadrement et des frais généraux.

Le sixième avenant a été signé le 01 juin 2021 pour prendre en compte les diverses prestations supplémentaires réalisées pour l'aménagement des deux tranches et déduire les prestations non réalisées. Le marché a été ajusté dans sa globalité en fonction des prestations exécutées.

Au total, le montant du marché s'est élevé à 1 058 109,96 € HT, plus l'indemnisation de 75 000 €. Le décompte général et définitif a été notifié à l'entreprise en date du 17 février 2022.

Par ailleurs, l'entreprise EIFFAGE a été sollicitée pour la réalisation de prestations complémentaires :

- **Réalisation d'angles en béton balayé sur les espaces verts du secteur Nord qui ne cessaient d'être endommagés par le roulement des véhicules ;**
- **Réalisation d'un aco drain au droit du lot 2-9 pour gérer les eaux pluviales de la voirie ;**

Le **LOT 2** a fait l'objet de 6 avenants pour un montant global de 72 800,33 € HT, dont le dernier a été signé en 2020.

Au total, le montant du marché s'est élevé à 504 001,16 € HT. Le décompte général et définitif a été notifié à l'entreprise en date du 27 juin 2022.

Par ailleurs, l'entreprise INEO a été sollicitée pour :

- **Remplacer deux candélabres abimés sur le secteur Nord pour un montant de 1 683,20 € HT.**
- **Remplacer le regard télécom endommagé du lot n°2-10. Cette prestation a été réalisé en 2022 pour un montant de 415 € HT.**

Le **LOT 3** a fait l'objet de 9 avenants pour un montant global de 27 088,94 € HT.

En 2020, l'avenant de transfert des prestations de maçonnerie de l'entreprise SARL BERNARD à l'entreprise ECORECA a engendré une moins-value de -7 272,48 € HT sur le montant du marché.

En 2021, trois avenants au marché ont été signés :

- L'avenant n°7 d'un montant de 3 765,35 € HT pour prendre en compte pour agrémenter les massifs de la placette et du secteur Sud.
- L'avenant n°8 d'un montant de 945,00 € HT a été signé pour la fourniture et la pose de rondins en bois autour du terrain de pétanque.
- L'avenant n°9 d'un montant de 2 389,00 € HT a été signé pour prendre en compte la fourniture et pose de barrière en croix de Saint-André au droit du point d'apport volontaire du secteur sud, et la fourniture et pose de main courante au niveau des emmarchements du lavoir.

Au total, le montant du marché s'est élevé à 429 856,08 € HT réparti comme suit :

- **SARL BERNARD : 247 765,90 € HT**
- **ECORECA : 80 825,00 € HT**
- **SAINT-MARTIN-PAYSAGE : 101 265,18 € HT**

Les décomptes généraux et définitifs ont été notifiés aux entreprises en date du 17 février et du 12 avril 2022.

Par ailleurs, l'entreprise SAINT MARTIN PAYSAGE a été sollicitée pour un entretien complémentaire des espaces verts en 2018 pour un montant de 1 650,00 € HT, et l'entreprise Ecoreca a été sollicitée pour réaliser un muret en agglomération au droit du lot 2-9, en remplacement d'un muret qui fut présent au tout début de l'opération et qui aurait dû être conservé, pour un montant de 2 980,00 € HT.

LES TRAVAUX DIVERS

De petites prestations ont été attribuées aux entreprises désignées ci-dessous pour entretenir et mettre en sécurité le lotissement (entretien des espaces verts, nettoyage des canalisations, clôture provisoire, signalisation complémentaire)

Les entreprises intervenues : Platon et fils, Dubosq Paysages, Suez, Signature et ACTP.

Ces diverses prestations représentent un montant de 16 283,24 € HT.

La société AUTOBILAN a été également missionnée pour la réalisation des passages caméras dans les canalisations et des hydrocurages pour un montant global de 20 860,89 € HT.

LES CONCESSIONNAIRES

Afin de raccorder les différents lots aux réseaux électriques, gaz, télécom, eau potable, les concessionnaires suivants ont été sollicités pour un montant total de 282 818,40 € HT : ENEDIS, GRDF, ORANGE, Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Suite à la demande du concédant l'éclairage public du secteur Nord a été mis en fonctionnement par la SHEMA avant d'être repris par la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Les frais de consommation d'électricité facturés par EDF s'élèvent à 1903,85 € HT.

Les montants engagés en termes de travaux tout confondus s'élèvent à 2 667 217,58 € HT.

En résumé :

TOUTES TRANCHES	Marchés	Options	Avenants	TOTAL ENGAGE	REALISE
LOT 1 terrassement voirie assainissement	944 563,40 €		188 546,56 €	1 133 109,96 €	1 133 109,96 €
LOT 2 réseaux souples	402 141,06 €	29 059,77 €	72 800,33 €	504 001,16 €	504 001,16 €
LOT 3 espaces verts maçonnerie mobilier	286 810,99 €	115 956,15 €	27 088,94 €	429 856,08 €	429 856,08 €
Dubosq paysage	6 385,00 €			6 385,00 €	6 385,00 €
AUTOBILAN	20 860,89 €			20 860,89 €	20 860,89 €
ENEDIS	159 956,68 €			159 956,68 €	159 956,68 €
ORANGE	4 550,04 €			4 550,04 €	4 550,04 €
CONVENTION AEP (CUC)	84 410,51 €			84 410,51 €	79 707,45 €
GRDF	13 339,17 €			13 339,17 €	13 339,17 €
LOT DELACOUR 12 logements (GRDF + ENEDIS)	16 062,00 €			16 062,00 €	16 062,00 €
Consommation Eclairage public	1 903,85 €			1 903,85 €	1 903,85 €
Cise TP (s/t GRDF)	4 500,00 €			4 500,00 €	4 500,00 €
Autres travaux	23 377,24 €			23 377,24 €	23 377,24 €
Fouilles archéologiques	264 905,00 €			264 905,00 €	264 905,00 €
	2 233 765,83 €	145 015,92 €	288 435,83 €	2 667 217,58 €	2 662 514,52 €

Il reste une somme de 4 703,06 € HT à facturer sur le marché de la Communauté Urbaine du Cotentin devenue Communauté d'Agglomération du Cotentin. Ces derniers ont été récemment relancés par la SHEMA.

FRAIS DIVERS, CHARGES DE GESTION ET REMUNERATION DU CONCESSIONNAIRE

- Les frais divers représentent la fourniture et pose des panneaux d'affichage des permis d'aménager, les constats d'affichage par un huissier de justice, les frais d'appels d'offres, la reprographie, les frais sur vente, etc...

En 2021, le panneau d'affichage du permis d'aménager modificatif a été édité deux fois suite à un vol sur site puis constaté par un huissier pour un montant global de 608,01 € HT.

En 2022, les frais sur la vente du foncier au profit de M. BUNEL et M. CALENGE ont coûté 878,88 € HT.

Au total les dépenses engendrées par les frais divers s'élèvent à 10 754,04 € HT.

- Les frais de communication représentent la conception, la fourniture, la pose et dépose des panneaux de commercialisation sur le lotissement, l'édition des plaquettes de commercialisation, les photographies, etc...

En 2021, la dépose des panneaux de commercialisation a coûté 1 775,00 € HT.

Au total les dépenses engendrées par les frais de communication s'élèvent à 20 883,50 € HT.

- Les frais de gestion portent sur les taxes foncières, les taxes d'affectation et la garantie d'achèvement des travaux contractualisée en 2018 auprès de de l'établissement bancaire CIC NORD OUEST.

Au total, les dépenses engendrées en frais de gestion s'élèvent à 30 430,01 € HT.

- La rémunération de la SHEMA est calculée comme suit :
 - Rémunération sur les dépenses = forfait de 143 453 € HT
 - Rémunération sur les recettes = 3,5% du chiffre d'affaires des cessions en € TTC
 - Rémunération sur la clôture = forfait de 10 000 € HT.

Au total, la rémunération de la SHEMA s'élève à 324 355,00 € HT.

COMMERCIALISATION DES CHARGES FONCIERES

Lots libres :

Pour rappel, sur les 53 lots libres qui composent le secteur Nord et le secteur Sud du quartier Chardine :

- En 2016, 8 lots ont été vendus pour un montant global de 429 420€ TTC (357 850€ HT) ;
- En 2017, 29 lots ont été vendus pour un montant de 1 711 050€ TTC (1 425 875€ HT) ;
- En 2018, 7 lots ont été vendus pour un montant de 452 770,00 € TTC (377 308,33 € HT).
- En 2019, 5 lots ont été vendus pour un montant de 262 420,00 € TTC (218 683,33 € HT) ;
- En 2020, 2 lots libres ont été vendus pour un montant de 108 040.00 € TTC (90 033,33 € HT) ; Et un reste à régler de 550 € TTC a été versée par la SA HLM DU COTENTIN.
- **En 2021, aucune vente n'a été réalisée.**
- **En 2022, 2 lots ont été vendus pour un montant de 155 000,00 € TTC (129 166,67 € HT).**

Programme sociaux

La SA HLM du Cotentin a acquis :

- en 2016 les lots 1-12, 1-13, 1-14 et 1-15 pour la somme de 350 260€ TTC (332 000€ HT) afin de construire 16 logements;
- en 2018 les lots 2-1, 2-2, 2-3 et 2-6 pour la somme de 345 512.50€ TTC (327 500€ HT) afin de construire 14 logements.

Programme en promotion privé

Les maisons DELACOUR ont acquis en 2016 le lot 1-45 afin de réaliser 9 logements pour un montant de 286 200€ TTC (238 500 € HT), suivi en 2017 des deux macrolots 1-1 et 1-2 pour la somme de 611 657,15€ TTC (509 714,29€ HT).

En 2018, les maisons DELACOUR ont acquis les macrolots 2-7 et 2-8 du secteur sud afin de réaliser 6 logements pour la somme de 130 285,71 € HT (156 342,85 € TTC).

RESUME								
	REALISE							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
lots libres	357 850,00 €	1 425 875,00 €	377 308,33 €	218 683,33 €	90 033,33 €		129 166,67 €	2 598 916,67 €
social	332 000,00 €	0	327 000,00 €		500 €			659 500,00 €
groupés	238 500,00 €	509 714,29 €	130 285,71 €					878 500,00 €
autres			7 010,00 €					7 010,00 €
TOTAL	928 350,00 €	1 935 589,29 €	841 604,04 €	218 683,33 €	90 533,33 €	- €	129 166,67 €	4 143 926,67 €

SUBVENTIONS

Les fouilles archéologiques ont été subventionnées par le FNAP à hauteur de 66 287€ pour le secteur Nord et de 33 002 € pour le secteur Sud.

PRODUITS DE GESTION

Une convention pour la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique (CRRO) a été conclue avec ENEDIS pour le raccordement du quartier chardine au réseau électrique. Une prise en charge des travaux à hauteur de 110 994,58€ HT pour le secteur Nord a été réalisée en 2016, et une prise en charge à hauteur de 25 300,85€ HT pour le secteur Sud a été réalisée en 2020.

La SHEMA et les Maisons DELACOUR ont conclu un accord afin que la SHEMA réalise les travaux de viabilisation des logements M21 à M23 en répercutant le prix réel des travaux aux Maisons DELACOUR, et la viabilisation des logements M24 à M26 moyennant le prix de 18 000 €HT. La SHEMA a perçu une somme de 27 221,06 € HT sur les 28 343,70 € HT facturés, dont 3 000 € proviennent de l'appel de la somme séquestrée à l'étude notariale NAPOLEON à Tourlaville.

Suite aux détériorations des ouvrages constatées par un huissier, la SHEMA a mis en responsabilité les acquéreurs des lots du secteur Sud. Après négociation, la SHEMA a perçu 16 996,09 €HT de la SA HLM du Cotentin correspondant à une partie des frais de réparation.

Enfin, suite à une erreur d'implantation, de nombreux coffrets gaz du secteur Sud ont dû être déplacés par GRDF. Les frais ont été pris en charge par la maîtrise d'œuvre TECAM à hauteur de 14 507,00 € HT.

ETAT DES DEPENSES ET RECETTES SUR LES ANNEES 2021 - 2022

	DERNIER BILAN APPROUVE	9	10	BILAN FINAL CONCESSION	ECART BILAN INITIAL
		2021	2022		
DÉPENSES H.T.					
D10-Acquisitions foncières	797 824 €	601 €	1 500 €	798 324 €	500 €
D20-Études	41 487 €	- €	- €	41 487 €	- €
D30-Honoraires	324 943 €	6 460 €	24 783 €	324 538 €	- 405 €
D40-Travaux	2 729 478 €	192 265 €	39 180 €	2 662 515 €	- 66 963 €
D50-Frais divers	10 768 €	1 007 €	879 €	10 754 €	- 14 €
D55-Commercialisation	21 109 €	1 775 €	- €	20 884 €	- 226 €
D60-Charges de gestion	31 240 €	1 591 €	1 599 €	30 430 €	- 810 €
D70-Rémunération société	324 176 €	179 €	15 425 €	324 355 €	179 €
D80-Frais financiers	112 662 €	3 476 €	41 €	109 561 €	- 3 101 €
TOTAL DÉPENSES H.T.	4 393 686 €	207 354 €	83 408 €	4 322 847 €	- 70 839 €
RECETTES H.T.	DERNIER BILAN APPROUVE	2021	2022	BILAN FINAL CONCESSION	ECART BILAN INITIAL
R10-Cessions 118	4 143 927 €	- €	128 333 €	4 143 093 €	- 833 €
R20-Subventions	99 289 €	- €	- €	99 289 €	- 0 €
R30-Participations	- €	- €	- €	- €	- €
R40-Produits de gestion	201 786 €	24 756 €	8 882 €	197 660 €	- 4 126 €
R50-Produits financiers	4 021 €	61 €	- €	4 082 €	61 €
TOTAL RECETTES H.T.	4 449 022 €	24 817 €	119 451 €	4 444 124 €	- 4 898 €
SOLDE DEPENSES / RECETTES	55 336 €	- 182 537 €	36 043 €	121 277 €	65 940 €
SOLDE CUMULÉ AV.EMP		85 233 €	121 277 €		
EMPRUNT EN DÉBUT DE PÉRIODE		0 €	0 €		
MOUVEMENT EMPRUNT		- €	- €		
EMPRUNT EN FIN DE PÉRIODE		0 €	0 €		
TRÉSORERIE		85 233 €	121 277 €	121 277 €	65 940 €

Le montant des dépenses diminue par rapport au bilan financier de 2020, notamment sur le poste des travaux car les sommes provisionnées pour la finition des aménagements n'ont pas été entièrement consommées.

EVOLUTION DU BILAN FINANCIER AU FIL DES ANNEES

	BILAN APPROUVE							BILAN FINAL
	2013	2014	2015/2016	2017	2018	2019	2020	2021/2022
DÉPENSES H.T.								
D10-Acquisitions foncières	780 199 €	816 108 €	796 085 €	787 498 €	798 309 €	796 916 €	797 824 €	798 324 €
D20-Études	25 000 €	49 163 €	41 487 €	41 487 €	41 487 €	41 487 €	41 487 €	41 487 €
D30-Honoraires	246 325 €	259 283 €	307 105 €	317 014 €	317 625 €	321 200 €	324 943 €	324 538 €
D40-Travaux	2 162 648 €	2 544 494 €	2 536 410 €	2 611 922 €	2 658 388 €	2 716 513 €	2 729 478 €	2 662 515 €
D50-Frais divers	29 000 €	12 705 €	12 705 €	12 705 €	12 705 €	8 878 €	10 768 €	10 754 €
D55-Commercialisation	10 000 €	15 000 €	18 378 €	18 378 €	19 109 €	19 109 €	21 109 €	20 884 €
D60-Charges de gestion	23 345 €	35 262 €	35 721 €	35 245 €	35 245 €	29 837 €	31 240 €	30 430 €
D70-Rémunération société	294 431 €	324 359 €	321 366 €	326 276 €	324 935 €	324 158 €	324 176 €	324 355 €
D80-Frais financiers	189 087 €	195 814 €	86 423 €	109 456 €	113 165 €	109 701 €	112 662 €	109 561 €
TOTAL DÉPENSES H.T.	3 735 035 €	4 203 025 €	4 155 680 €	4 259 981 €	4 320 968 €	4 367 798 €	4 393 686 €	4 322 847 €
RECETTES H.T.	2 013 €	2014	2015/2016	2017	2018	2019	2020	2021/2022
R10-Cessions	3 760 036 €	4 151 583 €	4 077 583 €	4 154 917 €	4 161 927 €	4 161 427 €	4 143 927 €	4 143 093 €
R20-Subventions	- €	100 605 €	100 644 €	100 644 €	99 289 €	99 289 €	99 289 €	99 289 €
R30-Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R40-Produits de gestion	- €	- €	110 955 €	137 435 €	153 442 €	163 786 €	201 786 €	197 660 €
R50-Produits financiers	- €	- €	350 €	1 921 €	2 892 €	3 684 €	4 021 €	4 082 €
TOTAL RECETTES H.T.	3 760 036 €	4 252 188 €	4 289 532 €	4 394 917 €	4 417 550 €	4 428 186 €	4 449 022 €	4 444 124 €
SOLDE DEPENSES / RECETTES	25 001 €	49 163 €	133 852 €	134 936 €	96 582 €	60 388 €	55 336 €	121 277 €

BILAN FINANCIER DEFINITIF « QUARTIER CHARDINE »

Le bilan financier définitif fait état d'un total des dépenses de 4 322 847 € HT et d'un total des recettes de 4 444 124 € HT.

En conséquence, la trésorerie de la concession d'aménagement est positive de 121 277 € HT.

NOTA : Sur le total des dépenses une provision de 1500 € HT a été prise en compte pour régler les frais notariés relatifs à la cession des espaces publics au profit de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, et à la cession du foncier des places de stationnement au profit de Madame RAULIN. Ces actes notariés seront signés d'ici la fin de l'année 2022.

Le total des dépenses prend également en compte le reste à régler sur le marché de maîtrise d'œuvre, sur la prestation de l'architecte conseil et sur la convention de raccordement à l'eau potable. Ces dépenses d'un montant de 16 148 € HT seront réglées d'ici la fin de l'année 2022.

	DERNIER BILAN APPROUVE	1	2	3	4	5	6	7	8	BILAN FINAL CONCESSION	
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DÉPENSES H.T.											
Acquisitions	781 774 €			639 100 €		130 045 €	8 800 €		3 829 €		
Frais divers	16 050 €			13 100 €	- 1 752 €	3 102 €					
D10-Acquisitions foncières	797 824 €	- €	- €	652 200 €	- 1 752 €	133 146 €	8 800 €		3 829 €		
Archéologie préventive	35 510 €		35 510 €								35 510 €
Études générales (compléments)	5 977 €		3 293 €	2 685 €							5 977 €
D20-Études	41 487 €	- €	38 803 €	2 685 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	41 487 €
Maîtrises d'œuvre / SPS	179 855 €	8 240 €	24 538 €	65 208 €	25 869 €	12 169 €	18 251 €	6 743 €	7 694 €	6 060 €	5 483 €
Prestations de services	41 250 €			1 250 €	5 200 €		19 400 €	2 400 €		400 €	12 600 €
Autres honoraires	103 838 €		9 400 €	24 820 €	14 250 €	17 415 €	19 640 €	6 545 €			6 700 €
D30-Honoraires	324 943 €	8 240 €	33 938 €	91 278 €	45 319 €	29 584 €	57 291 €	15 688 €	11 956 €	6 460 €	24 783 €
Travaux d'aménagement	2 464 573 €			529 488 €	655 744 €	287 329 €	256 616 €	277 598 €	159 388 €	188 542 €	39 180 €
Fouilles archéologiques	264 905 €		88 755 €	83 444 €	2 241 €	84 900 €	5 565 €			3 723 €	
D40-Travaux	2 729 478 €	- €	88 755 €	612 932 €	657 984 €	372 229 €	262 181 €	277 598 €	159 388 €	192 265 €	39 180 €
Frais AO - Reprographie	4 378 €	1 057 €	648 €	1 506 €	71 €		95 €	- €		608 €	
Autres frais	6 390 €			514 €	1 131 €	1 666 €	787 €	26 €	1 366 €	399 €	879 €
D50-Frais divers	10 768 €	1 057 €	648 €	2 020 €	1 202 €	1 666 €	882 €	26 €	1 366 €	1 007 €	879 €
Frais de communication	21 109 €			15 399 €	1 150 €		2 560 €	- €		1 775 €	
D55-Commercialisation	21 109 €	- €	- €	15 399 €	1 150 €	- €	2 560 €	- €	- €	1 775 €	- €
Impôts fonciers et autres taxes	23 835 €			131 €	828 €	7 524 €	8 201 €	2 249 €	1 903 €	1 479 €	1 558 €
Autres charges de gestion	7 405 €						4 730 €	1 675 €		112 €	41 €
D60-Charges de gestion	31 240 €	- €	- €	131 €	828 €	7 524 €	12 931 €	3 924 €	1 903 €	1 591 €	1 599 €
Rémunération dépenses	143 453 €	12 123 €	15 000 €	40 000 €	25 000 €	30 000 €	7 110 €	7 110 €	7 110 €		
Rémunération recettes	170 723 €				37 306 €	81 295 €	33 712 €	9 185 €	3 801 €	179 €	5 425 €
Rémunération sur clôture d'opération	10 000 €										10 000 €
D70-Rémunération société	324 176 €	12 123 €	15 000 €	40 000 €	62 306 €	111 295 €	40 822 €	16 295 €	10 911 €	179 €	15 425 €
Intérêts emprunt n°1	71 093 €			6 407 €	23 950 €	21 898 €	13 405 €	4 815 €			
autres frais	30 839 €				3 365 €	5 394 €	6 583 €	4 535 €	4 961 €	3 460 €	
Pool de trésorerie	10 730 €		1 805 €	5 424 €	3 479 €			- €		16 €	41 €
D80-Frais financiers	112 662 €	22 €	1 805 €	11 832 €	30 794 €	27 291 €	19 988 €	9 350 €	4 961 €	3 476 €	41 €
TOTAL DÉPENSES H.T.	4 393 686 €	21 442 €	178 949 €	1 428 478 €	797 830 €	682 736 €	405 455 €	326 710 €	190 485 €	207 354 €	83 408 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 050-200056844-20221215-DEL2022_346-DE



	DERNIER BILAN APPROUVE	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	BILAN FINAL CONCESSION
		RECETTES H.T.										
Lots libres	53	2 598 917 €			357 850 €	1 425 875 €	377 308 €	218 683 €	90 033 €		129 167 €	2 598 916,66
Maisons groupées privées	35	878 500 €			238 500 €	509 714 €	130 286 €					878 500,00
Maisons groupées (social)	30	659 500 €			332 000 €		327 000 €		500 €			659 500,00
Autres cessions		7 010 €					7 010 €				833 €	6 176,66
R10-Cessions	118	4 143 927 €			928 350 €	1 935 589 €	841 604 €	218 683 €	90 533 €	- €	128 333 €	4 143 093 €
Subventions non taxables (FNAP)		99 289 €		50 236 €	16 051 €		33 002 €					99 289 €
R20-Subventions	99 289 €			50 236 €	16 051 €	- €	33 002 €	- €	- €	- €	- €	99 289 €
R30-Participations	- €			- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
402-Produits divers		201 786 €			110 955 €	1 180 €	1 500 €	14 507 €	53 645 €	24 756 €	8 882 €	197 660 €
R40-Produits de gestion	201 786 €			- €	110 955 €	1 180 €	1 500 €	14 507 €	53 645 €	24 756 €	8 882 €	197 660 €
Produits financiers		4 021 €		8 €	342 €	1 571 €	972 €	792 €	337 €	61 €		4 082,24 €
R50-Produits financiers	4 021 €			8 €	342 €	1 571 €	972 €	792 €	337 €	61 €	- €	4 082 €
TOTAL RECETTES H.T.	4 449 022 €	- €	- €	50 244 €	1 055 698 €	1 938 340 €	877 077 €	233 982 €	144 514 €	24 817 €	119 451 €	4 444 124 €

SOLDE DEPENSES / RECETTES	55 336 €	- 21 442 €	- 178 949 €	- 1 378 234 €	257 868 €	1 255 604 €	471 622 €	- 92 728 €	- 45 971 €	- 182 537 €	36 043 €	121 277 €
SOLDE CUMULÉ AV.EMP		- 21 442 €	- 200 391 €	- 1 578 625 €	- 1 320 757 €	- 65 153 €	406 469 €	313 741 €	267 770 €	85 233 €	121 277 €	
Emprunt	2 200 000 €				2 200 000 €	1 769 500 €	1 188 183 €	598 391 €	0 €	0 €	0 €	
EMPRUNT DÉBUT DE PÉRIODE				- €	2 200 000 €			598 391 €	0 €	0 €	0 €	
Mouvement Emprunt				2 200 000 €	- 430 500 €	- 581 317 €	- 589 792 €	- 598 391 €				0 €
MOUVEMENT EMPRUNT				2 200 000 €	- 430 500 €	- 581 317 €		- 598 391 €	- €	- €	- €	
Emprunt				2 200 000 €	1 769 500 €	1 188 183 €	598 391 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
EMPRUNT EN FIN DE PÉRIODE				2 200 000 €	1 769 500 €	1 188 183 €	598 391 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TRÉSORERIE		- 21 442 €	- 200 391 €	621 375 €	448 743 €	1 123 030 €	1 004 860 €	313 741 €	267 770 €	85 233 €	121 277 €	121 277 €

DECISION DU CONCEDANT

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales sur l'exercice 2021 - 2022 de la concession d'aménagement du « Quartier Chardine »,**
- **D'approuver le bilan financier définitif de la concession d'aménagement qui s'élève en dépenses à 4 322 847 € HT et en recettes à 4 444 124 € HT, et de valider la trésorerie en résultant qui s'élève à 121 277 € HT.**
- **D'accepter l'ensemble des ouvrages réalisés dans le cadre de l'opération.**
- **De donner quitus à la SHEMA pour ses missions confiées dans le cadre de la concession d'aménagement**